

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA MAYENNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la MAYENNE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2018 se caractérise par une nouvelle diminution (18,3 %) des dossiers : 686 dossiers ont été déposés en 2018 contre 840 en 2017. Cette évolution est supérieure au recul constaté sur un an au niveau régional (-16,9 %) et représente le double de la baisse enregistrée en France (-9,6 %).

La proportion des redépôts (47,7 %) évolue favorablement (-2,4 %) d'une année sur l'autre et devient inférieure à celle de la région (49,4 %). Cependant, elle excède encore légèrement les données nationales (46,6 %).

Recevabilité et orientation

La diminution du nombre de dossiers recevables suit la tendance des dépôts (-15,6 %, contre -17,0 % au niveau régional et -10,6 % au niveau national). L'évolution de la part des dossiers irrecevables est en Mayenne (-29,2 %) légèrement supérieure à la valeur régionale (-27,6 %), mais bien inférieure aux données nationales (-36,5 %). Cette part devient maintenant faible à 3,7 % des dossiers en-dessous du niveau régional à 5,3 % et du niveau national 4,6 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des dossiers en plan conventionnel de redressement définitif (10,3 %) résiste même si elle s'effrite sur un an (de 0,8 point). La tendance est plus marquée au niveau régional (9,0 %, soit 2,6 points de moins qu'en 2017) et au niveau national (7,7 %, soit 3,5 points de moins qu'un an plus tôt). Nous notons la stabilité à un bon niveau de la part des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement en Mayenne (41 %) alors que cette orientation est en augmentation de 3,6 points au niveau régional à 39,3 % et de 2,8 % à 38,5 % au niveau national. Pour la commission de la Mayenne, la proportion des dossiers orientés vers un effacement total des dettes progresse nettement cette année + 5,1 % à 36,1 % et se situe toujours en-dessous des références régionales (39 %) ou nationales (41,5 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission de la Mayenne privilégie les orientations vers des solutions pérennes au détriment des mesures provisoires qui ne sont préconisées que pour permettre aux débiteurs de se stabiliser ou pour permettre la vente du bien immobilier quand elle est justifiée. Ainsi, le taux de solutions pérennes en Mayenne (77,4 %) est élevé et supérieur à celui de la région (76,1 %) et à celui de la France entière (76,6 %).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS EN 2018**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rencontre annuelle. Présentation du rapport d'activité, de la typologie, de la dématérialisation des dossiers.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	11	Le secrétariat de la commission de surendettement a contribué aux travaux préparatoires de 11 réunions de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>2 réunions 29 travailleurs sociaux</i>	Réunions de formation des travailleurs sociaux du département sur le surendettement, le budget et les crédits
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>1 réunion 2 travailleurs sociaux</i>	1 réunion avec le CCAS départemental de la Mayenne
Autres parties prenantes : établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>1 réunion sur le micro-crédit, 16 banquiers</i>	Outre l'inclusion bancaire et le micro-crédit, le surendettement, le droit au compte et les fichiers sont abordés
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale,...)	2 réunions	Action d'information d'étudiants en alternance en licence pro-assurance sur la procédure de surendettement : 46 étudiants, conseil départemental

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Force est de constater que certains débiteurs bénéficient régulièrement de PRP. Ces situations reflètent manifestement l'absence structurelle de ressources, et la PRP apporte temporairement une solution à l'endettement, mais la situation est récurrente. L'amélioration de l'inclusion sociale –meilleure insertion professionnelle- des débiteurs et l'amélioration de leur savoir-faire en suivi budgétaire pourraient limiter les redépôts. En commission, les recommandations d'accompagnement social et budgétaire sont d'ailleurs régulièrement proposées.

En outre, les dossiers pour lesquels la commission demande un délai de 24 mois pour vendre un bien immobilier situé sur des territoires peu porteurs ou en indivision sont relativement fréquents. Souvent, nous prolongeons donc de 24 mois la première décision. Nous pouvons donc explorer, au sein de la commission, la solution de proposer une PRP avec LJ après les 24 mois initiaux.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

L'absence d'accompagnement de débiteurs par un travailleur social lors du dépôt de dossier de surendettement ou dans la mise en place de mesures décidées par la commission est assez fréquemment à l'origine de redépôts. Une sensibilisation de la part du secrétariat est menée lors de ses actions de place auprès de la sphère sociale. De plus, en commission, les recommandations d'accompagnement social et budgétaire sont régulièrement proposées.

Notons par ailleurs que les cas de couples de débiteurs retraités à faibles ressources dont l'un des deux conjoints est contraint d'intégrer un EHPAD (vente du bien inévitable) sont assez fréquents. Pour éviter cette problématique et en fonction des cas, un échange est établi avec le conseil départemental sur les possibilités existantes de prises en charge financières en EHPAD.

En outre, nous remarquons en cours de mesures, de nombreux redépôts consécutifs à la diminution des ressources ou à une séparation. Il convient de sensibiliser les partenaires sociaux pour qu'ils traitent et anticipent ces changements car souvent les thématiques évoquées sont déjà bien présentes lors de la constitution du dossier.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Certains créanciers exercent une forte pression sur les débiteurs (pour les inciter à régler leurs dettes) lorsqu'ils prennent connaissance d'un dépôt de dossier avant la recevabilité prononcée par la commission. Le secrétariat s'engage à diffuser un message de bienveillance sur la place, auprès des établissements de crédit.

En cas d'effacement partiel en fin de mesures, certains créanciers relancent les débiteurs pour les inciter à régler des sommes pourtant effacées. Le secrétariat s'engage à affirmer les décisions du tribunal ou de la commission sur la place, auprès des établissements de crédit.

Les débiteurs rencontrent parfois des difficultés à contacter les organismes concernés et mettre en place les mesures ou le plan. Les travailleurs sociaux ont un rôle majeur dans l'aide à la mise en place des mesures validées par la commission. Nous préconisons régulièrement l'inscription au commentaire de la décision de la commission de la phrase «La Commission de surendettement invite les débiteurs à se rapprocher de l'assistante sociale de secteur, du CCAS ou de l'UDAF pour la mise en place et le suivi des mesures.»

Laval, 13 février 2019

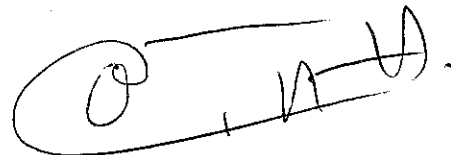
Jean-François TREFFEL,
Préfet de la Mayenne

Jean-Marc OLTRA,
Directeur départemental de la Banque de France

Président de la Commission



Secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018 EN MAYENNE

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
Dossiers déposés	840	686	-18,3 %
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		21,0 %	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,1 %	47,7 %	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,6 %	10,3 %	
Dossiers décidés recevables par la commission	789	666	-15,6 %
Dossiers décidés irrecevables par la commission	48	34	-29,2 %
Dossiers orientés par la commission	794	673	-15,2 %
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		43,4 %	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	35,6 %	43,1 %	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	1,9 %	1,3 %	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,5 %	55,6 %	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	796	929	16,7 %
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,7 %	8,2 %	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,0 %	3,7 %	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,0 %	36,1 %	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,6 %	0,8 %	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,1 %	10,3 %	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	8,8 %	7,3 %	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,3 %	3,0 %	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,6 %	41,0 %	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		33,3 %	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		16,3 %	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		7,8 %	
<i>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</i>		77,4 %	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		9	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		3	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données 2018 commission de la Mayenne	Données 2018 région Pays de la Loire	Données nationales 2018
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,7 %	5,3 %	4,6 %
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	36,1 %	39,0 %	41,5 %
Part des plans conventionnels conclus*	10,3 %	9,0 %	7,7 %
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,0 %	39,3 %	38,5 %
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,4 %	76,1 %	76,6 %

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
La Mayenne	Dettes financières	21 609	578	2 588	81,6 %	85,8 %	14 633	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	10 888	127	239	41,1 %	18,8 %	77 499	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	10 279	505	1 915	38,8 %	74,9 %	11 721	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	441	338	434	1,7 %	50,1 %	797	1,0
	Dettes de charges courantes	2 687	561	2 743	10,2 %	83,2 %	3 222	4,0
	Autres dettes	2 176	431	1 034	8,2 %	63,9 %	1 586	2,0
	Endettement global	26 472	674	6 365	100,0 %	100,0 %	18 178	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REGION DES PAYS DE LA LOIRE	Dettes financières	245 534	6 380	29 837	76,3 %	87,1 %	14 309	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	123 459	1 313	2 520	38,4 %	17,9 %	85 932	2,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	116 889	5 612	22 537	36,3 %	76,6 %	11 662	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	5 187	3 777	4 780	1,6 %	51,6 %	800	1,0
	Dettes de charges courantes	33 270	5 946	26 717	10,3 %	81,2 %	3 121	4,0
	Autres dettes	42 835	4 389	10 048	13,3 %	59,9 %	1 695	2,0
	Endettement global	321 639	7 324	66 602	100,0 %	100,0 %	18 646	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

